



Accueil et intégration des migrants sous la présidence Macron

- Michel Piolat -

Présentation

Le but de cette chronique trimestrielle sera de donner, tout au long du quinquennat Macron, une information régulière sur les différentes émergences de la question de l'immigration en France et sur l'application de la politique migratoire du gouvernement. Les migrants concernés sont ceux des pays tiers, hors Union européenne, très majoritairement ceux originaires des pays d'Afrique et d'Asie, incluant le Proche et le Moyen-Orient.

Les sources de cette information seront les faits et analyses présentés dans les médias et par les associations actives dans le domaine, ainsi que sur le site gouvernemental¹.

La chronique n°1 paraîtra début septembre et couvrira la période juin-août 2017. Une chronique n°0 paraîtra en même temps, elle rappellera l'essentiel du programme électoral du candidat Macron sur la question de l'immigration, lors de la dernière campagne présidentielle.

Tous les commentaires des lecteurs de la chronique seront les bienvenus.

1 <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/>



Accueil et intégration des migrants sous la présidence Macron - Michel Piolat -

Chronique #0 : Immigration et asile : le (non) programme d'Emmanuel Macron

Le programme présidentiel du candidat Emmanuel Macron comporte un chapitre conséquent intitulé Immigration et Asile. Ce volet du projet est lui-même divisé en 3 parties, un préambule, un diagnostic, des propositions.

Le préambule (résumé) part du constat que l'Europe fait actuellement face à une crise migratoire sans précédent due aux désordres mondiaux et aux écarts de richesse entre le Nord et le Sud. L'UE se doit d'offrir l'asile à ceux qui sont persécutés, mais elle ne peut accueillir sur son sol tous ceux qui sont en quête d'une vie meilleure. Son devoir est aussi d'aider à traiter les causes des mouvements migratoires – sous-développement, famines, désordres climatiques –. La France doit prendre sa part dans l'accueil des réfugiés, délivrer des titres à tous ceux dont elle juge qu'ils ont droit à l'asile et reconduire les autres à la frontière. Au-delà de la question des réfugiés, la priorité doit être portée sur l'intégration des immigrés.

Cette introduction est une addition de pétitions de principes ou de lieux communs, énoncés en des termes certes plus proches de ceux des candidats de gauche que des candidats de droite.

Le diagnostic (résumé) s'organise autour des constats suivants, appuyés sur des chiffres (qui ne seront pas repris ici) qui sont ceux généralement admis par les experts.

La France est un vieux pays d'immigration, avec une part d'immigrés relativement stable dans la population et une immigration régulière annuelle modérée. Environ un tiers de cette immigration concerne les étudiants.

L'immigration familiale, qui nourrit de nombreux fantasmes, ne concerne que relativement peu de personnes, dans des conditions qui sont largement dictées par les engagements internationaux de la France et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme.

Depuis 2010, le nombre de titres de séjour délivrés pour raison humanitaire est en hausse du fait des crises au Proche-Orient. Cette tendance reste cependant moins importante en France que dans d'autres pays européens et la politique d'accueil des réfugiés n'a pas toujours été à la hauteur de notre tradition humanitaire sur les dernières années.

Notre pays est confronté à une question grave : le devenir des demandeurs d'asile déboutés. L'éloignement du territoire n'est que peu appliqué pour ceux qui n'obtiennent pas de titre de séjour. Des personnes restent ainsi sur le territoire en situation irrégulière, sans statut et sans protection, dans l'espoir d'une hypothétique régularisation.

Enfin, pour les immigrés qui arrivent régulièrement sur le sol français, les mesures d'intégration spécifiques sont très réduites.

Un diagnostic peu contestable, qui va à l'encontre de beaucoup d'idées reçues véhiculées par les candidats de droite. Cela dit, les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les migrants des pays tiers en France, les conditions lamentables de leur accueil (Calais...), l'exclusion et les discriminations dont ils sont l'objet, les pressions

administratives auxquelles ils sont soumis, ne font pas partie du diagnostic, alors qu'il s'agit de constats sur lesquels devrait aussi s'appuyer une action publique d'intégration des étrangers. Ces aspects seront-ils abordés par le biais des propositions ?

Les propositions sont organisées autour de 4 objectifs. Elles sont présentées ci-dessous in extenso, puis commentées.

Objectif 1 : Une priorité absolue, l'intégration.

L'intégration en France passe avant tout par la maîtrise de la langue, qui conditionne l'emploi et l'insertion, et par la connaissance des valeurs de la République.

Les exemples dans d'autres pays montrent que l'intégration des ressortissants étrangers peut être une réussite à condition d'être pensée comme une politique volontariste de l'État, axée en particulier sur l'acquisition de compétences linguistiques.

- *Nous proposerons que chaque étranger en situation régulière arrivant en France ait droit à une formation linguistique suffisante pour atteindre le niveau B1 (niveau qui permet la naturalisation). Cette certification :*
 - *Pourra conditionner l'accès à la carte de résident, valable 10 ans ;*
 - *Insistera sur les valeurs de la République, la connaissance des services publics et du monde du travail. Un accent sera notamment porté sur l'apprentissage des droits et des devoirs, et en particulier du droit des femmes et de la laïcité.*
- *Nous mettrons en place des programmes locaux d'intégration.*
- *Les communes seront incitées à mener des actions complémentaires d'intégration (actions de suivi, médiation socio-culturelle, accès aux droits).*

L'intégration telle qu'elle est définie dans cette proposition est en fait conçue comme une adaptation cognitive. L'étranger doit s'adapter à la

société française en apprenant des choses sur cette société, en développant sa connaissance de cette société ; la langue, les valeurs de la République, les services publics, le monde du travail. Pour intégrer les étrangers il faut les renvoyer sur les bancs de l'école ! C'est une conception de l'intégration d'inspiration coloniale (telle qu'on l'a pratiquée en Algérie par exemple pendant la période dite de « *pacification* » ; on apprenait la France aux enfants, mais on n'accordait aucun droits à leurs parents). Certes, l'acquisition de la langue et une connaissance de la société d'installation ont une utilité indéniable pour l'adaptation, mais en rester là, c'est oublier une chose (au moins). Les obstacles à l'intégration ne tiennent pas essentiellement à l'ignorance des étrangers vis-à-vis de la société dans laquelle il arrive. Ils tiennent surtout aux obstacles que l'on met à leur existence comme citoyens (étrangers) ayant des droits. Les discriminations dans l'accès à l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès aux loisirs (à l'entrée des boîtes par exemple), l'impunité du racisme ordinaire ou des violences policières, les contrôles au faciès répétés, la remise en cause permanente de droits économiques et sociaux pourtant garantis par la loi, la ghettoïsation, l'impossibilité de voter aux élections locales, le soupçon systématique de communautarisme voire d'islamisme inféré de la religion affichée, le refus de certaines municipalités de tenir compte, dans les cantines scolaires, des tabous alimentaires en vigueur dans les familles, le ralliement d'une partie des Français autour des slogans « *On est chez nous* » ou « *Arabi fora* », sont autant d'obstacles (pour ne citer que ceux-là) à l'intégration. Ils n'ont pas leur origine dans l'ignorance ou le manque d'efforts de l'étranger mais dans le rejet d'une partie de l'environnement social et institutionnel auquel il est confronté. On notera au passage, dans le programme très scolaire d'intégration proposé par E. Macron que *l'apprentissage du droit des femmes et de la laïcité* figure en bonne place, ciblant à l'évidence les immigrés de confession musulmane.

Quant à la mention faite aux *programmes locaux d'intégration*, elle est trop allusive pour pouvoir être discutée.

Objectif 2 : Une immigration de la connaissance à promouvoir.

Des mesures utiles et positives, comme le passeport talents, ont déjà été prises pour stimuler l'immigration de la connaissance. Néanmoins, des actions complémentaires peuvent être menées, sans reprise générale de l'immigration professionnelle.

- *Nous allégerons les procédures et réduirons les délais d'obtention des visas « talents », pour améliorer l'attractivité de la France dans la compétition internationale pour attirer les talents étrangers (créateurs d'entreprises, d'investisseurs, de chercheurs ou d'artistes).*
- *Nous développerons les visas de circulation pour les professionnels (entreprises, scientifiques...) : ceux-ci devraient être inscrits sur une liste de bona fide établie sous la responsabilité de la chambre de commerce locale ou du service économique régional de l'ambassade, afin de permettre un traitement rapide des dossiers.*
- *Nous simplifierons les modalités d'accès au travail pour tous les étudiants titulaires d'un master en France. Il est de notre intérêt qu'ils participent à notre développement scientifique et économique et tissent des liens professionnels avec des acteurs économiques nationaux.*

Pour E. Macron (mais il n'est pas le seul) il y a une (très) bonne immigration. Celle des élites étrangères, formées dans leurs pays ou formées en France. Cette immigration de la connaissance est assurée aujourd'hui par le titre de séjour « Compétences et talents » institué en 2006 sous la présidence Sarkozy. Il est délivré aux ressortissants étrangers non communautaires (mais sont exclus de ce dispositif les ressortissants algériens) « *ayant des compétences et des talents et dont le projet contribue au développement économique de la France et de leur pays d'origine, ou au rayonnement intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire, sportif de ces pays* ».

Aucune mention aux pays d'origine dans le programme d'E. Macron, en revanche très clair sur le but recherché « *Il est de notre intérêt qu'ils participent à notre développement scientifique et économique...* ».

En 2006, Sarkozy prenait plus de précautions en déclarant que la carte « Compétences et talents » était destinée aux « *personnes dont la présence est une chance pour la France, mais n'est pas vitale pour leur pays d'origine [...] Elle sera délivrée à des informaticiens indiens, mais pas à des médecins béninois, car leur pays a besoin d'eux* ». Et Brice Hortefeux, alors ministre de l'immigration et de l'identité nationale, d'ajouter : « *Il s'agit d'organiser non pas un pillage des cerveaux mais une circulation des compétences* ». Ben voyons !

Tout en comprenant et en se félicitant que des étrangers puissent désirer exercer chez nous leurs talents et qu'on facilite leur immigration, on doit rappeler, pour finir sur ce point, qu'en 2015 le titre de séjour « Compétences et talents » a été délivré à 220 personnes. Il représente, cette année-là, comme tous les ans d'ailleurs, 0,001 % (un millième) des titres délivrés. Cela valait-il la peine qu'E. Macron en fasse un des quatre axes de sa politique migratoire ?

Objectif 3 : Une France qui assume sa juste part dans l'accueil des réfugiés tout en reconduisant plus efficacement à la frontière ceux qui ne sont pas acceptés.

La France doit être à la hauteur de sa tradition historique d'accueil, tout en se montrant, dans des conditions toujours dignes, inflexible avec les personnes qui ne remplissent pas les conditions de séjour sur notre territoire.

- *Nous réformerons les conditions d'examen des demandes d'asile avec l'objectif d'assurer une prise de décision en 8 semaines pour toutes demandes. Cela suppose dans chaque centre ou groupement de centre une délégation de l'Ofpra, des moyens de communication moderne (pour l'interprétariat). Le fait d'avoir les demandeurs sur place réduit de beaucoup le temps de traitement (suppression des reports pour indisponibilité et maladie, qui concernent un quart des dossiers,*

suppression des coûts de déplacement) et supprime le délai et les contentieux de notification.

- *Nous réformerons les modalités de recours contre les décisions de refus. En cas de recours, le jugement interviendra dans un délai de 6 à 8 semaines.*

Au total, la procédure complète (Ofpra + recours) ne pourra excéder 6 mois. Il faut pour cela déconcentrer la Cour nationale du droit d'Asile pour qu'elle puisse statuer dans les centres d'accueil eux-mêmes.

L'objectif 3 concerne l'asile. Curieusement, le contenu des engagements formulés ne correspond pas à l'objectif annoncé. En effet, la formulation de l'objectif 3 et la première phrase du développement sont parfaitement redondantes sur le thème : la générosité de l'asile doit être conjuguée à une sévérité inflexible à l'égard des déboutés du droit d'asile². Or les deux engagements qui suivent concernent le raccourcissement des délais d'instruction des demandes d'asiles et le raccourcissement des procédures de jugement des recours par la Cnda. En quoi le raccourcissement de ces délais contribue-t-il soit à une augmentation du nombre des réfugiés (la générosité) soit à une augmentation du nombre des reconduites à la frontière des refusés (la sévérité)? Si l'on comprend l'intérêt de raccourcir les procédures d'asile, il faut se méfier de méthodes d'accélération qui conduiraient à un traitement expéditif des demandes et *ipso facto* à l'accroissement des refus d'accorder l'asile.

Le raccourcissement des délais de traitement des demandes d'asile fait partie des programmes des candidats à la Présidence de la République depuis des dizaines d'années. Un tel raccourcissement ne peut s'obtenir que par l'augmentation du recrutement des « officiers » de l'Ofpra et des juges de la Cnda. Ainsi, l'augmentation des effectifs de l'Ofpra depuis 2012 (environ 800 agents depuis le mois de janvier 2017 contre 450 en 2012) a permis de diviser par deux le délai de traitement des

2 “Humanité et fermeté” disait Bernard Cazeneuve alors Ministre de l'intérieur du gouvernement Valls. Changement dans la continuité des rhétoriques.

dossiers par cet organisme. Il est actuellement de 4 mois, dans le meilleur des cas. La réforme du droit d'asile de juillet 2016 prévoit un raccourcissement à 3 mois de l'instruction d'un dossier par l'Ofpra et à 5 mois en procédure normale l'examen des recours par la Cnda. De nouveaux efforts budgétaires seront nécessaires, mais ça n'est pas la méthode choisie par E. Macron.

La proposition d'E. Macron ramènerait à 6 mois la procédure complète (Ofpra + éventuel recours), contre 9 mois prévus par la réforme de juillet 2016. Par quelle méthode ? En « déconcentrant » les services de l'Ofpra et de la Cnda dans les Cada (Centre d'accueil des demandeurs d'asile), l'argument étant « *Le fait d'avoir les demandeurs sur place réduit de beaucoup le temps de traitement* ». Personne n'a dit à E. Macron qu'il y a 300 Cada en France et que le redéploiement des moyens et des personnels de l'Ofpra et de la Cnda dans ces 300 centres d'accueil est, à proprement parler, inconcevable et inapplicable ?

Objectif 4 : une Europe qui protège ses frontières dans le respect de ses valeurs.

À l'illusoire efficacité présentée par l'idée de retour aux frontières nationales, nous préférons le renforcement de l'action européenne et le traitement à la racine des causes de départ dans les pays d'accueil.

- *Nous renforcerons le corps de police des frontières européen, en lui donnant une capacité de surveillance et de protection durables des frontières extérieures. Il faut fixer une ambition de 5 000 hommes mobilisables par la nouvelle Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.*
- *Nous développerons des accords globaux avec les principaux pays de départ et de transit des migrants, fondés sur une aide au développement, l'installation de points de contrôle dans ces pays avant l'arrivée dans l'UE, l'aide à la lutte contre les passeurs et le retour des migrants non autorisés à entrer dans l'UE. Le respect de ces engagements sera vérifié lors d'une conférence annuelle et conditionnera le montant de l'aide au développement.*

L'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes est l'agence de l'Union européenne chargée du contrôle et de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen. Créée en octobre 2016, elle renforce le rôle de l'agence Frontex à laquelle elle se substitue. Sa mission principale est le contrôle de l'immigration illégale. Il faut savoir que Frontex, créée en 2004 s'est attiré de nombreuses critiques notamment en 2011 par Human Rights Watch dans son rapport intitulé *Les mains sales de l'Europe*, et depuis 2013 dans une campagne (Frontexit) lancée par 21 organisations européennes et africaines d'aide aux étrangers et aux immigrés (Migreurope). Cette campagne vise à dénoncer les activités de Frontex contraires aux droits fondamentaux. Sur le mandat confié à l'Agence voir ce document³ de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme. Sur le genre de méthodes reprochées à Frontex voir cet exemple⁴. Le candidat Macron ne donne pas l'impression d'être sensible aux agissements paramilitaires de l'Agence qu'il veut renforcer.

Le dernier engagement reprend l'idée de l'aide au développement des pays d'émigration afin de tarir ou de réduire cette émigration. Une mesure proposée aussi par les candidats de gauche mais dont la crédibilité n'est jamais démontrée. Il est à noter que l'intention est également « *l'installation de points de contrôle dans ces pays avant l'arrivée dans l'UE* » C'est un exemple typique d'externalisation de l'asile consistant à délocaliser l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, ainsi que le traitement de leurs demandes d'asile, dans des pays, situés hors de l'UE, dont les demandeurs sont originaires ou par lesquels ils transitent. Ne nous y trompons pas, les « *points de contrôle* » dont il est question ne sont rien d'autre que des camps d'internement d'exilés. L'objectif, qui est aussi celui de Frontex (et du FN), est de tenir les migrants à distance de nos frontières.

En résumé un programme à l'image du positionnement « centriste » du candidat Macron, mais qui, à travers ses propositions, véhicule une conception étroite et seulement

3 <http://www.aedh.eu/Frontexit-les-associations.html>

4 http://www.lepoint.fr/monde/frontes-a-t-elle-tire-sur-des-migrants-01-09-2016-2065179_24.php

éducative de l'intégration, une promotion dérisoire de l'immigration choisie, celle des talents et compétences, une proposition irréaliste pour réduire les délais des procédures d'asile et une conception défensive de l'Europe forteresse. Ça ne fait pas réellement une politique migratoire, rien de nouveau en tous cas par rapport à la politique suivie dans le dernier quinquennat.



Accueil et intégration des migrants sous la présidence Macron - Michel Piolat -

Chronique #1 : Juin - Août 2017

Les questions d'immigration et d'asile ne figuraient pas parmi les priorités fixées, pour les premiers mois de gouvernement, par E. Macron lors de la campagne présidentielle. Néanmoins, on va le voir, ces questions ont été bien présentes dans l'actualité des 100 premiers jours du quinquennat. Trois thèmes ont dominé cette actualité et c'est selon ces trois thèmes qu'elle sera présentée. Le premier thème concerne le sort des migrants et de ceux qui les aident : « Expulsions, criminalisation de la solidarité ». Le deuxième thème concerne le discours de l'état sur sa politique migratoire : « Après la campagne, c'est encore le temps des annonces ». Le troisième thème concerne la participation de la France à une stratégie européenne de limitation de l'immigration africaine : « Europe-Afrique : délocalisation du tri des migrants contre aide au développement ».

Expulsions, criminalisation de la solidarité

Dés le 17 mai 2017, jour de l'annonce de la composition du premier gouvernement E. Philippe, un axe important de ce que serait la politique migratoire de la France était dévoilé : l'immigration et l'asile resteront sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, ministère dont la

mission principale est la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de sécurité intérieure. On verra très vite les conséquences de ce choix, en particulier dans le discours et les décisions du ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb.

Pour aborder le premier thème, il faut rappeler quelques éléments de contexte. Huit mois après le démantèlement de la « jungle », plus de 600 migrants originaires d'Afghanistan, d'Érythrée, du Soudan, d'Éthiopie, dont une centaine de mineurs, survivent à Calais dans des conditions indignes : pas de douches, pas de latrines, pas de distribution de nourriture par *l'État*. À cela s'ajoutent des témoignages de violences policières.

14 juin. À propos de Calais, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, dénonce dans un communiqué « *des atteintes aux droits d'une exceptionnelle et inédite gravité* » et « *un déni d'existence des exilés* ». Il réclame « *la fin de cette sorte de traque, l'autorisation des distributions de repas, la mise à l'abri des mineurs sur place, la mise en place d'un lieu où les personnes peuvent se reposer, se ressourcer et envisager la suite de leur parcours* ».

16 juin. Onze associations (dont la LDH) et 50 migrants attaquent l'État en référé-liberté devant le tribunal administratif de Lille. Elles demandent au tribunal, à titre principal, d'ordonner au préfet du Pas-de-Calais, au département du Pas-de-Calais et à la commune de Calais de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place, sur le territoire de la commune, un centre d'accueil d'urgence pour les migrants ou, à titre subsidiaire, l'organisation d'un accès à l'eau, à des sanitaires, à des douches et à des distributions de repas.

19 juin. Le procès de Cédric Herrou vient en audience devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Agriculteur dans la vallée de la Roya (à la frontière franco-italienne), C. Herrou avait été jugé le 10 février, par le tribunal correctionnel de Nice, pour avoir acheminé de Vintimille en France quelque deux cents migrants, principalement Érythréens et Soudanais et pour avoir, avec d'autres militants, hébergé dans des locaux inoccupés appartenant à la Sncf, 57 migrants, dont 29 mineurs, qui avaient pu momentanément être secourus et soignés. Le tribunal l'avait relaxé du délit d'occupation illicite des locaux de la Sncf,

désaffectés depuis 1991, mais l'avait condamné à une amende de 3 000 € avec sursis pour l'aide à l'entrée sur le territoire national d'étrangers en situation irrégulière. **Le procureur de la République de Nice avait fait appel de ce jugement qu'il estimait trop clément.**

C'est ce renvoi en appel qui motive l'audience de ce 19 juin. Le jugement sera rendu le 8 août.

23 juin. G. Collomb se rend à Calais trois jours après la mort d'un automobiliste, en marge d'un barrage de migrants.

Il rencontre des associations qui viennent en aide aux migrants et dénoncent les conditions inhumaines de leur survie ainsi que les violences policières dont ils sont l'objet. À l'issue de cette rencontre, et en guise de réponse à ce qu'il vient d'entendre, le ministre face à la presse rend hommage aux forces de l'ordre qui travaillent avec « *beaucoup d'humanité* » dans des conditions « *pas toujours faciles* ». Il annonce même « *l'arrivée prochaine de deux compagnies de gardes mobiles supplémentaires pour éviter que de nouveaux campements ne se forment* », ces effectifs s'ajoutant aux 450 policiers et gendarmes déjà présents sur place. Il déclare pour conclure : « *Aux associations, je leur dirai qu'il y a peut-être d'autres lieux que Calais où elles pourront déployer leur savoir-faire* ». Un dialogue « *apaisé et bienveillant* », n'est-ce pas ce que prônait E. Macron en campagne ?

Du passage à Calais du ministre de l'Intérieur, on retiendra aussi les deux annonces suivantes.

- « *Il n'y aura pas de centre ouvert ici pour les migrants car à chaque fois qu'on a construit un centre, il y a eu appel d'air... Si nous créons un centre sur place, il sera rapidement débordé et nous ne pourrons pas faire face à cette situation... Les précédents de Sangatte et du campement de la Lande en attestent... C'est terrible, ça ne peut pas se reproduire, ça aussi ça fait partie des droits de l'homme* ».
- À la demande du président de la République, un « *plan migrants* » sera présenté très rapidement. Ce plan permettra « *à la fois une maîtrise des flux migratoires et la prise en compte de l'aspect*

humain du problème ». Il aura une dimension internationale impliquant une discussion avec les pays d'origine et le démantèlement des réseaux de passeurs, car « *c'est à la source qu'il faut empêcher les phénomènes migratoires* ». Enfin, une prochaine réforme du droit d'asile est aussi annoncée par le ministre.

26 juin. Le juge des référés du tribunal administratif de Lille, saisi par les associations le 16 juin, refuse la création à Calais d'un centre d'accueil d'urgence pour les migrants, mais **il ordonne les mesures suivantes pour leur venir en aide.**

- Renforcement des maraudes à destination des mineurs, afin de procéder à un recensement et d'améliorer l'efficacité du dispositif de mise à l'abri déjà mis en œuvre par le département du Pas-de-Calais, en lien avec France Terre d'Asile.
- Création de plusieurs points d'eau et de sanitaires, et renforcement du dispositif d'accès à des douches, réservé jusqu'à présent aux personnes malades et en particulier à celles atteintes de la gale.
- Obligation de laisser les associations continuer à distribuer des repas dans les conditions déjà fixées par le juge des référés (ordonnance du 22 mars 2017).
- Organisation de départs vers les centres d'accueil et d'orientation (Cao), pour une mise à l'abri d'urgence.

26 juin. Audience d'appel devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence sur le cas de Pierre-Alain Mannoni. Rappel des faits.

Le 18 octobre 2016, P-A Mannoni a été interpellé par la gendarmerie à la gare de péage de la Turbie et placé en garde à vue alors qu'il transportait dans son véhicule trois jeunes femmes érythréennes dont une mineure. Une procédure pénale visant P-A Mannoni a été ouverte au motif d'avoir porté assistance à trois étrangères qu'il savait en situation irrégulière sur le territoire, aux termes de l'article L.622-1 du Cesda.

Le 6 janvier 2017, le Tribunal correctionnel de Nice a prononcé la relaxe de P-A Mannoni estimant que celui-ci avait agi pour « *préserver la dignité et l'intégrité des trois migrantes, mettant en œuvre tout moyen, toute aide et en l'espèce en leur permettant de quitter dans son véhicule un lieu inadapté afin de les mettre en sécurité dans son appartement* ». Le tribunal concluait que l'action de P-A Mannoni entrait dans le champ de l'article L.622-4 du Ceseda qui prévoit une immunité pénale lorsque l'assistance en question n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte.

Le procureur de la République de Nice a fait appel de la décision et l'audience d'appel s'est déroulée ce 26 juin 2017 devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Trois mois de prison avec sursis ont été requis par l'avocat général. Le verdict sera prononcé le 12 septembre.

27 juin. La maire de Calais Natacha Bouchart (Les Républicains) fait appel auprès du Conseil d'État, de la décision du tribunal administratif de Lille lui ordonnant de mettre en place des mesures d'aide aux migrants. **Le ministère de l'Intérieur fait également appel de la décision du tribunal administratif.**

6 juillet. Anne Hidalgo, maire de Paris, confrontée à l'afflux de milliers de migrants dans la capitale, présente les détails d'une proposition de « *Loi d'orientation et de programmation pour l'accueil des migrants humanitaires et pour une politique nationale d'intégration* », soumise aux parlementaires et au gouvernement le jour même. Le texte plaide pour une augmentation importante des places en Cada (Centre d'accueil des demandeurs d'asile), une hausse notable des budgets de formation linguistique et civique, l'amélioration de la prise en charge des mineurs non accompagnés et la création d'une « Agence de l'accueil et de l'intégration », sous la responsabilité d'un Haut Commissaire placé auprès du Premier ministre. Cette agence se substituerait à l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), elle aurait aussi les compétences opérationnelles pour gérer « *les situations d'urgence humanitaire* ».

7 juillet. Évacuation de 2771 personnes du campement de migrants autour du Centre de premier accueil de la Chapelle (18^e arrondissement de Paris). Le Centre, géré par Emmaüs solidarité et la Ville de Paris, est

ouvert depuis novembre 2016 pour accueillir les « primo-arrivants ». Les migrants étaient censés pouvoir s’y reposer quelques jours avant d’être redirigés vers l’un des 301 Centres d’accueil et d’orientation (Cao) dans toute la France. En réalité, le Centre de la Chapelle, d’une capacité d’accueil de 400 places a rapidement été débordé, plusieurs milliers de migrants s’abritant sous des tentes autour du bâtiment. S’est généralisée alors, à l’initiative du Préfet de Paris, une pratique d’expulsions périodiques de ces personnes qui sont réparties notamment entre plusieurs gymnases de la région pour un « *examen complet et approfondi de leur situation administrative et ensuite orientées vers des structures d’hébergement adaptées à leur situation... Les primo-demandeurs d’asile seront orientés dans le dispositif national afin de poursuivre leur démarche en France. Les personnes connues dans un autre État membre seront prises en charge temporairement le temps que soit organisé leur retour vers cet État membre, qui a seul vocation à instruire leur demande d’asile. Les personnes déboutées du droit ou en situation irrégulière auront vocation à être reconduites à la frontière* » (communiqué préfectoral). Autant dire que l’objectif est « d’éloigner » hors de France la majorité des migrants évacués. Selon le Gisti (Groupe d’information et de soutien des immigrés), « *Le camp parisien, loin d’être un lieu d’accueil et de manifester l’hospitalité de la Ville, fonctionne de fait comme un centre de tri, auxiliaire (ou otage ?) de l’administration préfectorale* ».

25 juillet. Human Rights Watch publie un rapport sur les « *abus policiers* », notamment le recours au gaz poivre, à l’encontre des migrants de Calais, rejoignant ainsi les accusations des associations présentes sur le terrain. Le gouvernement dément avec énergie ces allégations.

31 juillet. Le Conseil d’État valide et impose les mesures d’aide aux migrants, contestées par la ville de Calais et le ministère de l’intérieur le 27 juin, en jugeant que leurs conditions de vie les exposent « *à des traitements inhumains ou dégradants* ».

Quelques heures plus tard, la ville de Calais annonce qu’elle ne donnera « *pas suite* » aux injonctions du Conseil d’État.

6 août. Dans un entretien au Journal du dimanche, G. Collomb, interrogé sur la politique migratoire de la France, réaffirme le projet de

création de deux centres d'accueil à Troisvieux (Pas-de-Calais) et Bailleul (Nord) pour les migrants actuellement présents à Calais et Dunkerque, dans le but de désengorger ces deux villes. Le ministre rappelant l'engagement d'E. Macron (*cf.* plus bas déclaration du 27 juillet) que personne ne dormirait dans la rue d'ici Noël prochain, on lui fait remarquer que les deux centres envisagés auront une capacité d'accueil totale de 300 places alors que le nombre de migrants du Calaisis est estimé à environ 600. Réponse du ministre : « *Nous créerons 3500 places en 2018* ».

Interrogé sur sa politique en matière de droit d'asile, G. Collomb ressort le sempiternel « *concilier efficacité et générosité* ». Il réaffirme aussi la non moins lancinante distinction à faire entre demandeurs d'asile et autres migrants, notamment économiques. Interrogé sur la décision du Conseil d'État du 31 juillet (*cf.* plus haut), il répond « *En réalité, nous n'avons jamais cessé d'agir, et notamment de procéder à des opérations de mise à l'abri* ».

À propos de l'asile, G. Collomb déclare « *Le Président a souhaité que soient mis en place des centres d'orientation pour les demandeurs d'asile dans des pays situés au sud de la Libye* » revenant au passage sur la bourde de Macron dans sa déclaration du 27 juillet (*cf.* plus bas). Il conclut par une rengaine bien connue, suivie d'une annonce répétée à l'envi depuis des années. « *Si l'on ne fait pas la distinction entre le droit d'asile et les autres motifs de migration, ce sera le droit d'asile qui sera remis en question. Nous travaillons donc à un projet de loi qui réduira à six mois la procédure d'examen du droit d'asile, mais qui permettra aussi une lutte plus efficace contre l'immigration irrégulière* ».

8 août. La cour d'appel d'Aix-en-Provence rend sa décision consécutive à l'audience du 19 juin concernant C. Herrou. Ce dernier est condamné à quatre mois de prison avec sursis ainsi qu'à verser 1 000 euros de dommages et intérêts à la SnCF. **Non seulement la Cour d'appel donne raison au procureur de la République de Nice contre la décision du tribunal correctionnel de Nice, mais en outre elle durcit la peine prononcée initialement par ce tribunal.**

Dans un communiqué publié quelques heures après le jugement, la LDH estime que la justice « *a parfaitement intégré la volonté politique du gouvernement d'interdire l'aide aux réfugiés en faisant de la solidarité un instrument de la répression... et assure Cédric Herrou de sa totale solidarité* ».

11 août. Le journal *Nice Matin* révèle une lettre de G. Collomb au député LR Eric Ciotti, datée du 28 juillet, dans laquelle le ministre de l'Intérieur critique les associations d'aide aux migrants de la vallée de la Roya qu'il accuse « *d'occuper l'espace médiatique* ». Rappelons qu'E. Ciotti a fait voter une motion anti migrants au conseil départemental des Alpes-Maritimes qu'il préside. Son rival Christian Estrosi, maire LR de Nice, a fait de même à la tête de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Donner des gages à la droite dure (et à son électorat) semble décidément faire partie de la feuille de route de G. Collomb.

18 août. Une nouvelle opération d'évacuation de campements de migrants installés depuis plusieurs semaines porte de La Chapelle, dans le nord de Paris, a débuté peu après 6 h. **C'est la 35^e évacuation de migrants à Paris depuis deux ans.** Près de 2500 migrants sont évacués par 350 policiers à bord d'une trentaine de bus. Comme ce fût le cas le 7 juillet, ces personnes seront réparties entre plusieurs gymnases de la région pour un « *examen complet et approfondi de leur situation administrative* ». On connaît la suite.

25 août. Douze associations dont la LDH rendent publique une lettre au Préfet du Pas-de-Calais lui rappelant qu'il s'était engagé à « *se conformer aux injonctions du Tribunal administratif de Lille, confirmées par le Conseil d'État, concernant l'accès des exilé·e·s présent·e·s dans le Calais à un dispositif humanitaire* ». Or, deux mois après la notification de l'ordonnance du tribunal, l'injonction n'est toujours pas respectée. Seuls 5 robinets et éviers ont été installés, obligeant les migrants à se déshabiller et à se laver en plein air au bord d'une route et le dispositif de douches mobiles prévu ne sera accessible qu'aux femmes, aux enfants et aux personnes malades. Reprenant les termes du TA de Lille et du Conseil d'État les signataires rappellent à quels risques sanitaires sont exposés les sans-abris dans l'impossibilité d'avoir une hygiène de tout le corps. Pour finir, les associations menacent le Préfet « *de repartir* ».

devant le Conseil d'État en procédure d'exécution, afin de faire constater le non-respect des injonctions du Tribunal Administratif et de demander de mettre en œuvre tout moyen légal pour vous y conformer, y compris en demandant une importante augmentation du montant de l'astreinte par jour de retard ».

Après la campagne, c'est encore le temps des annonces

Comme cela a été dit plus haut, les questions d'immigration et d'asile ne figuraient pas parmi les priorités gouvernementales pour ce premier trimestre. Pourtant, on va le voir, la communication de l'exécutif, Premier ministre et président en tête, n'a pas manqué sur ce sujet dans les cent premiers jours du quinquennat. Il est remarquable que dans ces interventions, la situation et les difficultés actuelles de l'immigration en France, celles évoquées dans la partie précédente, ne sont quasiment jamais abordées. **L'urgence est ignorée.** Les discours sont toujours des discours d'annonce répétant les promesses déjà formulées. Tout se passe comme si la campagne électorale ne s'était pas arrêtée le 6 mai 2017.

12 juillet. Le Premier ministre E. Philippe, lors d'une conférence de presse à l'hôtel de Marigny présente le plan du gouvernement pour l'asile, annoncé le 23 juin par G. Collomb.

« Garantir le droit d'asile » et « mieux maîtriser les flux migratoires » ; « poursuivre le renforcement des contrôles aux frontières extérieures » tout en « œuvrant dans le sens d'une plus grande solidarité » entre les pays de l'UE ; « Accueillir dignement ceux qui se réfugient » et renvoyer les « migrants économiques ». On retrouve les éléments de langage du programme électoral du candidat Macron (voir chronique n°0), programme dans le droit fil de la politique migratoire de Hollande.

Au-delà de ces intentions, quelles mesures concrètes sont annoncées ?

La réduction à 6 mois du délai d'instruction et de décision relatives aux demandes d'asile est présentée comme une priorité. Sous Hollande, l'objectif d'une réduction à 9 mois avait été approché (mais pas atteint) en augmentant notablement les moyens de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides, qui instruit les dossiers des

demandeurs d'asile) et de la Cnda (Cour nationale du droit d'asile, qui se prononce en appel sur les demandes rejetées par l'Ofpra). Dans son programme, Macron prévoyait d'utiliser une méthode différente : « *déconcentrer* » les services de l'Ofpra et de la Cnda dans les Cada (Centres d'accueil de demandeurs d'asile), une proposition en réalité totalement inapplicable (voir chronique n°0). Le gouvernement actuel semble avoir pris conscience de l'inanité de cette promesse de campagne. Il propose maintenant, comme ses prédécesseurs de l'ère Hollande de « *renforcer les moyens* » octroyés à l'Ofpra et à la Cnda. Mais aucun engagement chiffré n'est avancé.

Concernant les déboutés du droit d'asile (entre 70 % et 80 % des demandes, rappelons-le), ils feront « *immédiatement l'objet de procédures d'éloignement* ». Pour rendre celles-ci plus efficaces, l'exécutif entend notamment redéfinir le « *cadre juridique* » des centres de rétention lors de la présentation du projet de loi au Parlement, à la rentrée prochaine. Dans quel sens ? Par quelles dispositions légales ? On ne sait pas. Il reste qu'un projet de loi Asile est attendu pour la rentrée.

Parallèlement, le gouvernement souhaite aussi restructurer le système d'accueil des demandeurs d'asile, aujourd'hui complètement saturé. Pour désengorger les Cada, le Premier ministre a annoncé la création de 7500 places supplémentaires dans les établissements d'accueil : 4 000 en 2018, puis 3 500 en 2019. Cette augmentation ne figurait pas dans le programme du candidat Macron. Le financement de ce projet, qui implique création de locaux et création de postes, n'est pas abordé. Mais ce qui frappe ici, c'est l'extraordinaire simplification (communication oblige) du problème de l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés en France. On s'en convaincra en parcourant ce document⁵ sur « *L'état des lieux du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile* » publié par la Cimade le 31 juillet 2017.

27 juillet. E. Macron assiste, à Orléans, à une cérémonie de remise du décret de naturalisation à 37 étrangers. À cette occasion, il prononce un discours sur le thème de l'immigration, qui est passé relativement

5 <http://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>

inaperçu et qui pourtant est riche en promesses et en prises de positions, nouvelles ou déjà connues, mais toujours enrobées de grandiloquence et agrémentées de quelques rodomontades à la Sarkozy. Morceaux choisis :

« Ceux qui sont en danger dans les pays d'où ils viennent doivent être accueillis sur notre territoire. Je serai intraitable là-dessus ». En revanche pour ceux qui sont des réfugiés économiques *« qui nourrissent les passeurs, parfois le terrorisme... nous devons être rigoureux, intraitables avec ceux qui viennent et qu'on ne peut pas tous accueillir »*.

« Je ne veux pas d'une France qui se replie derrière ses frontières », a-t-il dit, pour ajouter immédiatement « il n'y a aucun pays qui peut aujourd'hui accueillir l'ensemble des migrants économiques ». Évoquant le million de personnes réfugiées qui « attendent aujourd'hui en Libye dans des camps, plusieurs milliers sont des réfugiés économiques qui ne risquent rien dans leur pays. Pour ceux qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir l'asile, nous appliquerons dans d'égales conditions de dignité et de respect de la personne humaine les procédures de retour dans les pays d'origine qui doivent être rendues plus efficaces dans les coopérations avec ces pays d'origine ».

Regrettant le manque de place d'hébergement en France, il a prévenu : *« d'ici à la fin de l'année, je ne veux plus voir personne dans les rues, dans les bois »*. Pour les primo-arrivants, place donc au logement *« dès la première minute »* et *« partout en France »*. *« Les places d'hébergement devront être plus nombreuses, doublées ! »* *« Il faut favoriser partout des financements de logements durables avec des travailleurs sociaux et supprimer toutes les formes de logement précaires, chambre d'hôtel ou autres »*. Vivement Noël !

Enfin, est arrivée la déclaration la plus stupéfiante : *« la France va créer des hot spots cet été en Libye »*. *« Les gens on va aller les chercher. Les autres pays européens sont très réticents, on essaiera de le faire avec l'Europe mais nous la France, on le fera »*. *« Plutôt que de laisser les gens traverser la Méditerranée au risque de leur vie, alors qu'ils ne sont pas tous éligibles à l'asile »*. Créer des hot spots, c'est-à-dire des centres d'enregistrement et d'identification pour distinguer les réfugiés politiques des exilés économiques dans les pays africains est déjà une idée plutôt baroque, **mais en Libye où les conditions de sécurité et de stabilité sont loin d'être remplies,**

c'est une idée folle ! Rappelons que le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a récemment appelé les autorités libyennes « à relâcher immédiatement » les migrants les plus vulnérables détenus en Libye, dans un rapport qui dénonce de multiples atteintes aux droits de l'homme dans ce pays.

31 juillet. Le Gouvernement annonce la création de 7 500 places en Centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) en 2018 et 2019. Selon la Cimade, ce plan « ne permettra toujours pas d'héberger toutes les personnes en attente (début 2017, seulement la moitié des demandeurs d'asile était hébergée). Des mesures prises dans l'urgence qui ne vont pas améliorer l'accueil, par exemple dans le nord de Paris, où depuis l'évacuation du 7 juillet, déjà plus de 300 personnes campent à nouveau dans la rue ».

La seule annonce positive (mais sera-t-elle suivie d'effets ?) est la création de 5 000 places en Centres provisoires d'hébergement (Cph, hébergement faisant suite au Cada pour les demandeurs qui ont obtenu le statut de réfugiés).

Les chroniques à venir permettront de contrôler dans quelle mesure ces promesses seront tenues ou non.

Europe-Afrique : délocalisation du tri des migrants contre aide au développement

Depuis plusieurs années, les dirigeants européens se préoccupent de coordonner leurs efforts pour gérer les flux migratoires. Ces « efforts » vont dans plusieurs directions : renforcement des frontières, quotas de répartition entre les pays de l'UE, délocalisation hors des frontières européennes. Cette dernière stratégie a été mise en œuvre (notamment, mais pas uniquement) avec la Turquie. Les 28 pays membres de l'UE ont conclu le 18 mars 2017 avec Ankara un accord aux termes duquel tous les migrants arrivant dans les îles grecques seront renvoyés vers la Turquie. En échange d'une coopération avec la Turquie dans le dossier migratoire, les responsables européens ont accepté d'accélérer la libéralisation des visas pour les ressortissants turcs, de relancer les négociations d'adhésion à l'UE et d'accorder un financement de 3 milliards d'euros. Depuis quelques mois cette stratégie est dirigée vers

les pays africains d'origine ou de transit des migrants qui tentent d'entrer en Europe. Une intense activité est développée, notamment pour répondre aux difficultés de l'Italie qui reçoit les 2/3 des migrants venus par voie maritime des côtes libyennes. La France est à la pointe des négociations avec la Libye, le Niger et le Tchad sur cette question.

2 juillet. Réunion des ministres de l'Intérieur allemand, français et italien ainsi que du commissaire européen chargé des migrations. Le motif principal de cette réunion est de répondre aux difficultés de l'Italie confrontée à un afflux de réfugiés que ce pays affirme ne plus pouvoir gérer (plus de 85 000 depuis janvier) ; il est aussi, « *d'avoir au niveau européen une approche coordonnée et concertée des flux migratoires en Méditerranée centrale* ».

4 juillet. Le cri d'alarme poussé par l'Italie a été entendu par la Commission européenne, qui compte débloquer une enveloppe de 136 millions d'euros pour « *renforcer les capacités des autorités libyennes* » s'ajoutant aux 100 millions d'euros déjà alloués depuis 2011 et aux 11 millions d'euros accordés au titre de l'aide humanitaire l'an passé. De nombreuses ONG ont critiqué cette manne accordée à la Libye, un pays très instable politiquement et dont il est prouvé qu'il constitue « *un enfer pour les migrants* ».

Par ailleurs, la Commission a décidé une autre dotation de 35 millions d'euros pour augmenter l'aide à l'Italie.

6 juillet. Deux réunions importantes se tiennent ce jour sur la régulation des flux migratoires en provenance d'Afrique vers l'Europe, la Libye étant le principal pays de transit des migrants en Afrique et l'Italie le principal pays européen impacté par l'arrivée des mêmes migrants.

À Rome se sont réunis des ministres des Affaires étrangères européens (Allemagne, Autriche, Espagne, France, Pays-Bas, Malte, Estonie) et africains (Libye, Niger, Tunisie, Égypte, Tchad, Éthiopie, Soudan) ainsi que de hauts responsables de l'ONU et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La réunion s'est achevée par la signature d'une déclaration d'intentions commune. Cette déclaration préconise :

- Des investissements en faveur des jeunes et des femmes dans les pays d'origine.
- Une politique plus efficace pour les rapatriements forcés ou volontaires.

Mais concrètement, à ce stade, seule l'Italie a annoncé de nouveaux financements pour ces objectifs. L'Allemagne a toutefois promis 1 million d'euros pour l'aide à l'accueil des migrants dans les ports italiens.

À Tallinn (Estonie) se sont réunis le même jour et sur le même thème les ministres de l'Intérieur des 27 pays de l'UE. Interpellés par l'Italie qui s'alarme des arrivées incessantes et massives de migrants sur ses côtes, ils soutiennent le « *plan d'action* » proposé en urgence par la Commission Européenne.

28 août. La France accueille un mini-sommet euro-africain consacré à la question de la gestion et du contrôle des flux migratoires en provenance d'Afrique.

Cette nouvelle rencontre réunit du côté africain les Présidents du Niger et du Tchad et le Premier ministre libyen et, du côté européen, la chancelière allemande, le Président français, les chefs des gouvernements italien et espagnol ainsi que la chef de la diplomatie européenne.

On sait qu'un des objectifs affichés d'E. Macron est la création de hot spots (des centres avancés d'examen des demandes d'asile) dans les pays d'origine ou de transit de l'immigration africaine en Europe. Cette proposition de campagne du Président français (voir chronique n°0) avait été accueillie avec scepticisme par certains observateurs européens et africains et dénoncée par plusieurs ONG.

La réunion a donné lieu à un communiqué dans lequel il apparaît que la discussion a surtout porté sur l'aide au développement que l'Europe pouvait apporter aux pays d'émigration pour diminuer l'exil provoqué par la misère. Paris, Berlin, Madrid et Rome se sont engagés à « *améliorer la coopération économique avec les communautés locales se trouvant sur les routes migratoires en Libye, afin de créer des sources de revenu alternatives,*

d'accroître leur résilience et de les rendre indépendantes de la traite des êtres humains ».

La question des hot spots s'est avérée plus délicate. Il faut dire que dès avant la réunion un haut responsable nigérien avait déclaré « *C'est absurde et dangereux. Cela va créer un appel d'air pour tous les migrants. J'ai l'impression que M. Macron a eu une idée confuse et que tout le monde court derrière pour lui donner du contenu* ».

Même tonalité du côté du Tchad, le chef de la diplomatie de ce pays craignant « *une ruée de demandeurs d'asile à la frontière tchado-libyenne. Nous avons dit dès le début que nous étions contre ces "hot spots". Nous avons plus de 400 000 réfugiés au Tchad. C'est une bonne chose que l'Europe prenne des gens déjà enregistrés par le HCR* ». Car désormais, en effet, E. Macron ne parle plus de hot spots, mais de « *mission de protection* » où il s'agira « *d'identifier sous supervision du UNHCR [Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies]* », dès le Tchad et le Niger les ressortissants « *qui ont droit à l'asile* ».

À supposer que le HCR accepte de jouer ce rôle sollicité par l'Europe et qu'il le fasse dans des conditions moins douteuses en matière de droits humains que dans certaines de ses opérations très militarisées, il n'est pas certain que les migrants ne préféreront pas continuer de mettre leur vie entre les mains des passeurs plutôt que de se jeter dans la gueule du loup des centres de tri installés en Afrique.

Ligue
des **droits de
l'Homme**



Section
d'Aix-en-Provence
et du Pays d'Aix

Ligue des droits de l'Homme
Section d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix

www.ldh-aix.org

06 44 94 45 74

ldh.aix@laposte.net

www.facebook.com/ldh.aix